

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-12-chem | T \[torture?\]](#) Item [Seigneur de Correvon, Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture dans la procédure criminelle | Contre la torture pour obtenir l'aveu](#)

Seigneur de Correvon, Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture dans la procédure criminelle | Contre la torture pour obtenir l'aveu

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0235

SourceBoite_001-12-chem | T [torture?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[de Correvon, Seigneur](#)

Références bibliographiques[de Correvon, Essai sur l'usage, l'abus et les inconvénients de la torture dans la procédure criminelle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Lancaster 1768.

13

A- Les criminati^{on}s à l'endroit des lettres conques
s'adressent "d'abord" de la lettre, i.e.:- lorsque l'écrit s'obtient "à grande impo^{se}
silence ou à refuser de répondre aux questions qui en
sont faites."- "Lorsqu'il y a une lettre à 1/2 heure,
ou 1/2 jour, 1 mois de voyage avec les
indes", et que il n'y a "aucun autre
moyen de parvenir à la découverte de la vérité."14 De la 1^{re} cas, le silence du message peut être

15

"l'effet de la lettre et du mot" ; l'hommehumain veut qu'on le menace, qu'on lui donne
le temps de penser et de se remettre, qu'on l'echorle,
qu'on le tranquillise."

16 3

si cet est de l'obéissance, "le dévot min^{ist}re d'être
puni; mais il peut être d'une manière que on
le tourmente de la question ; c/ serait une mission +
dure, ou 1. éducation + rigoureuse ... en le
menaçant d'être le lui sup^{er} et le condamner, c/
convaincre."BnF
MSS

17

De la 2^e cas de refus de parler, il veut mieux
connaître le dévot "en le sup^{er}ant compte
c/ on le punit sur son silence", mais en

17.

en "bon point" pour en rendre compte
que le monde n'est pas si simple.

19

2. D, le 2^e cas, il faut bien une distinction
ou dit que l'on est de position pour le premier
digne de ce travail : en fait

- l'acte criminel est "digne" de la punition
des lois, que l'on suppose la proportion
travaux qui est censé être la loi et au mal
qui il cause et il de la punition.

20

- mais l'acte est "digne" de la compen-
sation que mérite un h. coupable et la
compensation et qui peut être soit ment ou la
l'été." et h. "et digne de la punition
ment des actions, h. + punition de la
compensation et qui doit être supporté jusqu'à
ce qu'il y ait de punition contrainte.

21

De + "la voie de la punition" d'une recherche
beaucoup plus en ce qu'elle n'a aucun rapport
avec la marche ordinaire de la punition, ou punition
à la découverte de la punition. Elle se base sur
des idées et de punition qui peuvent de
degré - de degré conduisant à la punition. Elle se base
au fait que le fait que le fait que le fait que le fait
l'un d'eux et que le fait que le fait que le fait que le fait